

# CHARTE D'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

## OBJECTIFS



- Réglementer l'usage des réseaux sociaux
- Préserver l'image et la réputation des clubs
- Promouvoir un comportement exemplaire et respectueux en ligne
- Prévenir toutes formes de dérive, harcèlement ou discrimination
- Garantir un usage cohérent avec les valeurs du sport et du fair-play

## PRINCIPES FONDAMENTAUX



- Respecter les valeurs du club
- S'exprimer avec courtoisie et responsabilité
- Se souvenir que toute publication est publique et pérenne
- Ne pas publier de contenus portant atteinte à l'honneur, la vie privée ou l'intégrité

## BONNES PRATIQUES À ENCOURAGER



- Promouvoir les valeurs positives
- Relayer les actualités officielles
- Utiliser les réseaux sociaux comme outil de partage
- Demander conseil avant de publier
- S'appuyer sur les compétences du comité

## COMPORTEMENTS À PROSCRIRE



- Propos discriminatoires, diffamatoires ou insultants
- Contenus à caractère violent, sexiste, raciste, homophobe ou dégradant
- Photos ou vidéos compromettantes
- Informations internes et privées
- Critiques publiques des acteurs du club
- Utilisation des logos, couleurs ou noms des clubs à des fins commerciales ou politiques non autorisées

# CHARTE D'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

## GESTION DES COMPTES OFFICIELS



- Seules les personnes autorisées par le club peuvent publier au nom de celui-ci
- Les contenus doivent respecter une ligne éditoriale commune, validée par le responsable communication
- Toute publication doit viser à valoriser le club, ses membres et ses partenaires

## RESPONSABILITÉ ET SANCTIONS



Tout manquement pourra entraîner :

- Un rappel à l'ordre ou un avertissement
- Une sanction sportive ou disciplinaire interne
- Une procédure externe en cas d'infraction à la loi

## CHAMP D'APPLICATION



- Ensemble des acteurs des clubs
- Sur les comptes officiels des clubs
- Sur les comptes personnels des acteurs dès lors que les propos ou contenus se rapportent aux différents clubs

## ENGAGEMENT



En signant cette charte, chaque membre reconnaît :

- Avoir pris connaissance des règles d'usage des réseaux sociaux
- Comprendre les risques liés à une mauvaise communication
- S'engager à adopter un comportement responsable et respectueux

FAIT À ..... LE ..... / ..... / .....

NOM / PRÉNOM .....

FONCTION/ÉQUIPE .....

SIGNATURE :